



**Motion proposée par les représentantEs CGT-Educ'action 93**

**Conseil d'Administration du LP Denis Papin à La Courneuve  
Jeudi 7 novembre 2013**

**Nous voulons une vraie discussion sur l'avenir de  
l'Éducation prioritaire !**

Depuis la rentrée de septembre 2013, le Rectorat organise des réunions très ciblées sur l'Education prioritaire. Des assises académiques auront lieu le 20 novembre 2013. Les personnels, les parents d'élèves et les élèves n'ont pas réellement été consulté sur une question qui les concerne pourtant beaucoup !

Les zones d'éducation prioritaire, qui bénéficiaient à la moitié des élèves scolarisés en Seine Saint-Denis, ont été méthodiquement réduites à néant. Les établissements ECLAIR ont contribué à déréglementer l'éducation prioritaire et les internats d'excellence n'ont pas permis de masquer l'abandon de l'éducation prioritaire.

Le dispositif ECLAIR c'est l'école à deux vitesses : il extrait les établissements labellisés et les personnels qui y travaillent du droit commun de l'éducation et promeut des objectifs éducatifs minima à l'encontre de la construction d'une culture commune de haut niveau.

Refonder l'Education prioritaire c'est abroger ECLAIR et renouer par des moyens nouveaux avec l'ambition d'un droit égal à l'éducation pour tou-te-s.

Les besoins exprimés par les élèves et leurs familles en matière d'éducation sont considérables. Ils rejoignent les attentes exprimées par les personnels en terme d'amélioration et de développement du service public d'éducation. Mais la crise du système éducatif demeure patente, notamment - mais pas exclusivement - dans le champ de l'éducation prioritaire.

Le périmètre d'une éducation prioritaire refondée doit s'étendre au delà de celui des ZEP d'il y a encore 10 ans, pour prendre en compte tous les établissements accueillant majoritairement des publics socialement défavorisés. Ce périmètre devrait être évolutif compte-tenu d'une carte scolaire impérative en repensant le mélange social des territoires. Il revient aux choix économiques nationaux pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales, donc territoriales.

Un tel plan d'urgence doit s'articuler autour de quelques orientations principales :

Prévenir le décrochage, lutter contre l'orientation subie : Les logiques de relégation scolaire se sont aggravées ces dernières années.

Les atteintes à l'éducation prioritaire, les réformes du premier degré, de l'enseignement professionnel et des voies générales et technologiques y ont fortement contribué. En LP le passage au Bac en trois ans fragilise les élèves les plus en difficulté. Tout cela concourt au développement inquiétant des phénomènes de décrochages et d'absentéisme lourd.

Refonder l'éducation prioritaire c'est tirer sérieusement le bilan désastreux des réformes passées et lutter contre l'orientation subie. C'est aussi maintenir le service de l'orientation scolaire et le développer en créant des postes de conseillers et en renforçant le réseau des CIO.

**Il est urgent de donner à l'éducation prioritaire les moyens d'assurer à tous l'égal accès à l'éducation et cela ne peut se faire en redéployant des moyens constants ! Il est impératif de débloquer des moyens supplémentaires ! C'est pourquoi les membres du Conseil d'Administration du LP Denis Papin à La Courneuve, réunis le jeudi 7 novembre 2013, se déclarent solidaires des mobilisations qui se dérouleront le 20 novembre 2013 à l'occasion des assises académiques de l'éducation prioritaire.**

**P 16**

**C 0**

**Abst 0**

**NPPV 0**